



Le président,
thierry.ariiotima@ftf.pf

Pirae, le 21 juin 2024

Dossier suivi par :
Moeama Mu-Greig
Tél : +689 87 74 31 87
moeama.mugreig@ftf.pf

N/réf.: 537.DG/ 23.24

A

Mesdames, Messieurs
Les Présidents des groupements sportifs et des associations sportives spécifiques
Affiliés à la Fédération Tahitienne de Football

Objet : Convocation du Congrès n°4 de la saison 2023/2024 : **Samedi 27 juillet 2024**

Mesdames, Messieurs les présidents,

Conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts de la FTF et à la décision n°99-Comex 10 2023/2024 du Comité Exécutif du vendredi 31 mai 2024, le Congrès est convoqué le **samedi 27 juillet 2024, à 08H30 au siège de la Fédération Tahitienne de Football, situé à 751, Rue Paul Bernière à Pirae.**

L'ordre du jour est le suivant :

- a. Vérification de la conformité de la convocation et de la composition du Congrès avec les statuts
- b. Approbation de l'ordre du jour
- c. Allocution du président
- d. Nomination de 5 membres pour contrôler le procès-verbal
- e. Modification des Statuts
- f. Modification du règlement intérieur
- g. Affiliation de nouveaux clubs et de nouvelles associations sportives spécifiques
- h. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
- i. Traitement des propositions des membres et du Comité Exécutif sous réserves qu'elles aient été envoyées dans les délais

Par conséquent, conformément à l'article 18 des statuts – *Quorum*, la moitié des membres composant le Congrès tel que défini à l'article 13 et à l'article 14 des Statuts est nécessaire pour que le Congrès puisse délibérer valablement. A défaut de quorum, il est convoqué de nouveau avec le même ordre du jour au minimum une heure après, sans condition de quorum.



Tout membre du Congrès peut soumettre au Congrès un point à inscrire à l'ordre du jour. Le Comité Exécutif étant compétent pour statuer sur la suite à donner. A cet égard, toute demande doit être adressée par courriel ou par voie postale en recommandé à la FTF au moins vingt et un (21) jours calendaires avant la date de la séance, conformément à l'article 17.2 des Statuts.

Je vous invite à nous faire parvenir vos propositions susvisées par courriel aux adresses électroniques suivantes : moeama.mugreig@ftf.pf - assistant.dg@ftf.pf

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs les présidents, mes salutations sportives les meilleures.



Henri Thierry ARIOTIMA